

Les nucléaristes se réjouissent de l'augmentation du nombre d'appareils PET et RMN

La ministre Onkelinx a élaboré un plan qui autorise l'augmentation du nombre de centres PET, passant de 13 à 24 centres. Grâce à l'augmentation du nombre de caméras et à une bonne répartition des centres dans le pays, il sera possible d'offrir de meilleurs soins à tous les patients belges, surtout en ce qui concerne le diagnostic du cancer et le suivi des différents types de traitements du cancer.

L'Union professionnelle belge des Médecins Spécialistes en Médecine Nucléaire et la Société scientifique de Médecine Nucléaire sont satisfaits du protocole d'accord permettant l'augmentation de la capacité d'appareils PET et RMN.

Nous avons longtemps été confrontés à des listes d'attentes particulièrement longues pour les patients qui doivent subir un examen PET. Il s'agit principalement de personnes atteintes d'une tumeur, pour qui cet examen est nécessaire afin de déterminer la meilleure manière de traiter leur tumeur. Certains traitements souvent très urgents ne pouvaient pas être entamés à cause du manque d'appareils de PET dans notre pays. En effet, les examens PET sont au cœur du diagnostic des tumeurs du poumon, des tumeurs de l'intestin et du cancer des ganglions et sont indispensables pour beaucoup d'autres tumeurs. L'avancée scientifique a également démontré qu'un examen PET est souvent nécessaire pour déterminer la durée et le type de chimiothérapie qui doivent être prescrits ainsi que la façon dont la radiothérapie doit être utilisée pour être optimale.

Grâce aux efforts de la ministre Onkelinx et après une longue concertation entre les intéressés (les autorités fédérales, les régions et les communautés, l'INAMI, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, les gestionnaires d'hôpitaux et les médecins), il existe à présent un accord global permettant l'augmentation du nombre de centres et d'appareils PET et RMN.

Le nombre d'appareils PET agréés passe ainsi de treize à vingt-quatre, ce qui permet d'offrir des examens médicaux adaptés à 86 000 personnes.

Il n'est en effet pas seulement question d'une augmentation du nombre d'appareils mais également d'une augmentation du nombre d'hôpitaux qui sont autorisés à installer une telle caméra. De cette manière, nous arriverons à garantir et à optimiser, via une bonne répartition géographique, l'accès à cette technique pour tous les patients de notre pays. Les universités pourront également réaliser plus de recherches scientifiques et reprendre ainsi le rôle principal qu'ils ont tenu pendant des années sur le plan international dans le domaine du PET.

Cette solution a demandé des efforts de la part de toutes les personnes intéressées, également sur le plan financier, mais la ministre Onkelinx a réussi à réaliser cela sans creuser à long et moyen terme dans le financement de notre système de soins. En ces temps de crise budgétaire, il est nécessaire que chacun soit convaincu de la nécessité de l'augmentation du nombre d'appareils PET.

Le protocole d'accord donne également une impulsion pour renforcer la collaboration entre les radiologues et les médecins nucléaristes, via laquelle on peut éviter les examens superflus ou moins appropriés et offrir les meilleurs soins à nos patients.

Contacts presse :

Si vous souhaitez de plus amples informations concernant ce communiqué de presse, vous pouvez directement prendre contact avec le Prof. Dr. Francois Jamar, par téléphone : 0475/51.10.04 ou par e-mail : francois.jamar@uclouvain.be